

Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation : 24/03/2023

Membres en exercice : L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30

Présents: 13

15

Présents: Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU,

Votants: 14 Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée

DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN,

Pour: 14 Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD,

Farid RAHMOUN, Odile MARTIN

Contre: 0

Représentés : Patricia VILLEMAIN

Abstention: 0

Excusés:

Absents: Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Gisèle JOSEPH

DE_2023_007 - Objet : RIFSEEP : Révision des plafonds

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP a été instauré par délibération 29 mai 2018 et complété par délibérations du 28 mai 2019, 13 avril 2021 et 28 septembre 2021.

Aujourd'hui, certains groupes d'agents ont atteint le plafond autorisé. Compte tenu de l'inflation considérable qui est apparue dans le pays, afin de permettre une augmentation du régime indemnitaire et pour continuer à motiver ceux qui le méritent, Monsieur le Maire propose de revoir les plafonds à la hausse.

Il rappelle dans les tableaux ci-dessous les montants réglementaires et propose dans ces mêmes tableaux une réévaluation des montants.



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

• Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-515 aux corps des <u>attachés d'administration de l'Etat</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux catégorie B est réparti en 3 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 1.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Le cadre d'emploi des attachés catégorie A est réparti en 4 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des attachés territoriaux (A)					
Groupes De	Emplois ou	Montant de l'IFSE			
Fonctions	fonctions s exercées	Plafonds annuels réglemen -taire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total
Groupe 2	Collectivité de moins de 2 000 habitants	32 130 €	7 000 €	8 000 €	15 000 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux (A)				
Groupes	Emplois ou fonctions	ns Montant de CIA		
De Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	Collectivité de moins de 2 000 habitants	5 670 €	2 500 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des <u>secrétaires administratifs des administrations d'Etat</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)					
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE			
		Plafonds annuels réglemen -taire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	4 000 €	4 500 €	8 500 €

- Complément indemnitaire annuel (CIA) :

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)				
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées	Montant de CIA		
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €	2 000 €	

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des <u>adjoints administratifs des administrations</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 1.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées		Montar	nt de l'IFSE	
Fonctions	ionctions exercees	Plafonds annuels réglemen-t aire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total
Groupe 1	gestionnaire personnel, élections, urbanisme, état-civil, informatique et communication	11 340 €	3 000 €	4 000 €	7 000 €

- Complément indemnitaire annuel (CIA) :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes	Emplois ou fonctions	Montant de CIA		
Fonctions	De exercées onctions	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 1	gestionnaire personnel, élections, urbanisme, état-civil, informatique et communication	1 200 €	1 200 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

• Filière technique

Arrêté du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel du 12 août 2017 confirme l'application effective du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux adjoints techniques.

Le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions	Montant de l'IFSE			
Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglement aire	Part fonction- nelle	Part profession-nelle	Total
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	2 500 €	3 500 €	6 000 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)				
Groupes Emplois ou fonctions De exercées		Montant de CIA		
Fonctions	GAGICGES	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Arrêté du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel du 12 août 2017 confirme l'application effective du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de maîtrise.

Le cadre d'emploi des agents de maîtrise.catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)						
Groupes De	Emplois ou fonctions	him in the	Montant de l'IFSE			
Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Part fonction-n elle	Part profession-ne lle	Total	
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	2 500 €	3 500 €	6 000 €	

- Complément indemnitaire annuel (CIA):

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)				
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA		
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €	

004-210401451-20230328-DE_2023_007-DE



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière médico-sociale

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des <u>adjoints administratifs des administrations d'Etat</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Le cadre d'emploi des adjoints administratifs des administrations d'Etat catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)					
Groupes De	Emplois ou		Montant de l'IFSE		
Fonctions	fonctions exercées	Plafonds annuels réglementaire	Part fonction- nelle	Part profession-nelle	Total
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	2 000 €	3 000 €	5 000 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)				
Groupes	Emplois ou fonctions	Montant du CIA		
De Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière culturelle

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au <u>corps des adjoints</u> techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions	Montant de l'IFSE			
Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	1 500 €	2 500 €	4 000 €

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (C)				
Groupes Emplois ou fonctions Montant de exercées			ntant de CIA	
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière animation

par le groupe 1 et 2.

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des <u>adjoints administratifs des administrations d'Etat</u> transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation. Le cadre d'emploi des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation. catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Adjoint d'animation (C)						
Groupes	Emplois ou		Montant	de l'IFSE		
De Fonctions		Plafonds annuels réglementair e	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total	
Groupe 1	Direction, Encadrement	10 800 €	3 500 €	5 000 €	8 500 €	
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	1 500 €	2 000 €	3 500 €	

- Complément indemnitaire annuel (CIA)

Cadre d'emplois des Adjoint d'animation (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées				
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition		
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1260 €	1 260 €		
Groupe 2	agent d'exécution	1200 €	1 200 €		



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux plafonds proposés et indique que les autres termes des délibérations des 29 mai 2018, 28 mai 2019, 13 avril 2021 et 28 septembre 2021 restent applicables.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouveaux montants proposés par Monsieur le Maire, dit que les autres termes des délibérations des 29 mai 2018, 28 mai 2019, 13 avril 2021 et 28 septembre 2021 restent applicables, que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2023 au chapitre 012 et délègue à Monsieur le Maire sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 31 mars 2023

Gisèle JOSEPH

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___/ __/ 20____ et publié ou notifié le ___/ __/ 20____

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation : 24/03/2023

Membres en exercice: L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30

Présents: 13

15

Présents: Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU,

Votants: 14 Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée

DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN,

Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD,

Farid RAHMOUN, Odile MARTIN

Contre: 0

Pour: 14

Représentés : Patricia VILLEMAIN

Abstention: 0

Excusés :

<u>Absents</u>: Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Gisèle JOSEPH

DE 2023 007 - Objet : RIFSEEP : Révision des plafonds

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP a été instauré par délibération 29 mai 2018 et complété par délibérations du 28 mai 2019, 13 avril 2021 et 28 septembre 2021.

Aujourd'hui, certains groupes d'agents ont atteint le plafond autorisé. Compte tenu de l'inflation considérable qui est apparue dans le pays, afin de permettre une augmentation du régime indemnitaire et pour continuer à motiver ceux qui le méritent, Monsieur le Maire propose de revoir les plafonds à la hausse.

Il rappelle dans les tableaux ci-dessous les montants réglementaires et propose dans ces mêmes tableaux une réévaluation des montants.



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-515 aux corps des <u>attachés d'administration de l'Etat</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux catégorie B est réparti en 3 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 1.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Le cadre d'emploi des attachés catégorie A est réparti en 4 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

	Cadre d'emplois des attachés territoriaux (A)					
Groupes	Emplois ou	Montant de l'IFSE				
De Fonctions	fonctions exercées	Plafonds annuels réglemen -taire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total	
Groupe 2	Collectivité de moins de 2 000 habitants	32 130 €	7 000 €	8 000 €	15 000 €	

Cadre d'emplois des attachés territoriaux (A)				
Groupes Emplois ou fonctions De exercées		Montant de CIA		
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	Collectivité de moins de 2 000 habitants	5 670 €	2 500 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des <u>secrétaires administratifs des administrations d'Etat</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

	Cadre d'emplois des rédacteurs (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE			
		Plafonds annuels réglemen -taire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	4 000 €	4 500 €	8 500 €

- Complément indemnitaire annuel (CIA) :

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)				
Groupes De	Emplois ou fonctions	Montant de CIA		
Fonctions	exercées s	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €	2 000 €	

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des <u>adjoints administratifs des administrations</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 1.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE				
Fonctions	Toricuons exercees	Plafonds annuels réglemen-t aire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total	
Groupe 1	gestionnaire personnel, élections, urbanisme, état-civil, informatique et communication	11 340 €	3 000 €	4 000 €	7 000 €	

	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes	Emplois ou fonctions	Montant de CIA			
Fonctions	De exercées onctions	Plafonds annuels réglementaire	Proposition		
Groupe 1	gestionnaire personnel, élections, urbanisme, état-civil, informatique et communication	1 200 €	1 200 €		



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

• Filière technique

Arrêté du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel du 12 août 2017 confirme l'application effective du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux adjoints techniques.

Le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions	Montant de l'IFSE			
Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglement aire	Part fonction- nelle	Part profession-nelle	Total
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	2 500 €	3 500 €	6 000 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)				
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées	Mo	ntant de CIA	
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition	
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €	



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Arrêté du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel du 12 août 2017 confirme l'application effective du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de maîtrise.

Le cadre d'emploi des agents de maîtrise.catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)						
Groupes	De fonctions	Montant de l'IFSE				
Fonctions		Plafonds annuels réglementaire	Part fonction-n elle	Part profession-ne Ile	Total	
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	2 500 €	3 500 €	6 000 €	

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)					
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA			
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition		
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €		



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière médico-sociale

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des <u>adjoints administratifs des administrations d'Etat</u> dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Le cadre d'emploi des adjoints administratifs des administrations d'Etat catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)						
Groupes De	Emplois ou fonctions	Montant de l'IFSE				
Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Part fonction- nelle	Part profession-nelle	Total	
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	2 000 €	3 000 €	5 000 €	

- Complément indemnitaire annuel (CIA)

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)					
Groupes					
De Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Proposition		
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €		



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière culturelle

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au <u>corps des adjoints</u> techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (C)						
Groupes De	Emplois ou fonctions	Montant de l'IFSE				
Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total	
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	1 500 €	2 500 €	4 000 €	

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (C)						
Groupes De	Emplois ou fonctions exercées	Мо	Montant de CIA			
Fonctions	exercees	Plafonds annuels réglementaire	Proposition			
Groupe 2	agent d'exécution	1 200 €	1 200 €			



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Filière animation

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des <u>adjoints administratifs des administrations d'Etat</u> transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation. Le cadre d'emploi des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation. catégorie C est réparti en 2 groupes de fonctions. La collectivité est concernée par le groupe 1 et 2.

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Adjoint d'animation (C)						
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE				
		Plafonds annuels réglementair e	Part fonction- nelle	Part profession- nelle	Total	
Groupe 1	Direction, Encadrement	10 800 €	3 500 €	5 000 €	8 500 €	
Groupe 2	agent d'exécution	10 800 €	1 500 €	2 000 €	3 500 €	

- Complément indemnitaire annuel (CIA):

Cadre d'emplois des Adjoint d'animation (C)						
Groupes						
De Fonctions	exercées	Plafonds annuels réglementaire	Proposition			
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1260 €	1 260 €			
Groupe 2	agent d'exécution	1200 €	1 200 €			



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux plafonds proposés et indique que les autres termes des délibérations des 29 mai 2018, 28 mai 2019, 13 avril 2021 et 28 septembre 2021 restent applicables.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouveaux montants proposés par Monsieur le Maire, dit que les autres termes des délibérations des 29 mai 2018, 28 mai 2019, 13 avril 2021 et 28 septembre 2021 restent applicables, que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2023 au chapitre 012 et délègue à Monsieur le Maire sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 31 mars 2023

Gisèle JOSEPH

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 3/1/03/1/207/3

et publié ou notifié le 3 /24 / 20 2

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER